

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS  
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 3 JUILLET 2018**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3 juillet 2018 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Jean Lachance, M. Jean Lapointe, et M. Alain Létourneau tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Mme Élisabeth Leclerc et Mme Chantal Daigle, conseillères municipales, ont motivé leur absence.

Marie-Ève Bergeron, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1. DEMANDE EXPO ORLÉANS
  - 5.2. SUBVENTION ASSOCIATION BENEVOLE DE L'ÎLE-D'ORLEANS
  - 5.3. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2018-2020
  - 5.4. COLLOQUE RÉGIONAL ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1. PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) POUR LES INTERVENTIONS HORS ROUTE
  - 6.2. PREMIERS RESPONDANTS – ENTENTE AVEC ST-FRANÇOIS IO
  - 6.3. AUTORISATIONS D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE
- 7. TRANSPORT**
  - 7.1. AMENDEMENT POUR L'ACHAT DU STATIONNEMENT A L'EST DU MANOIR MAUVIDE-GENEST
  - 7.2. PANNEAUX DE SIGNALISATION
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. RAPPORT FÊTE 23 JUIN 2018
  - 8.2. TOURNOI DE GOLF ORLEANS « 150E ANNIVERSAIRE »
  - 8.3. MAISON DES JEUNES DE L'ILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
  - 8.4. FONDATION FELIX-LECLERC
  - 8.5. ACHATS POUR LE CLUB DE L'AMITIE ET DES AINES
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. VARIA**
  - 10.1. MANIFESTE RELATIF AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)
  - 10.2. DEPOT DU CERTIFICAT DU REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE CAMION INCENDIE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-07-99

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia les points suivants « Manifeste relatif au ministère de la Culture et des Communications (MCC) » et « Dépôt du certificat du règlement d'emprunt pour le camion incendie ». Le point varia demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

### **2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

2018-07-100

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

### **3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

### **4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

2018-07-101

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 371 439.25 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1. DEMANDE EXPO ORLÉANS**

2018-07-102

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 500\$ à Expo-Orléans en guise de contribution à la journée d'activités familiales et de jugement d'animaux qui se tiendra le samedi 4 août 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **5.2. SUBVENTION ASSOCIATION BENEVOLE DE L'ÎLE-D'ORLEANS**

2018-07-103

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de donner un montant de 500 \$ à cet organisme qui fournit des services de soutien à domicile à la population du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **5.3. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2018-2020**

2018-07-104

CONSIDÉRANT QUE le bien-être des familles et des aînés demeure une priorité pour la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités de l'Île d'Orléans et la MRC de l'Île-d'Orléans se sont dotées en 2014-2017 d'un plan d'action pour améliorer le soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés poursuit de tels objectifs ;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans reconduit la Politique Familiale et des Aînés pour les années 2018, 2019 et 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans dépose conjointement avec l'ensemble des cinq autres municipalités de l'Île d'Orléans, une demande de financement pour les programmes PFM et MADA;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans accepte que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de l'Île-d'Orléans;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans désigne Madame Chantal Daigle, conseillère au siège numéro 2 comme représentante de la Municipalité sur le comité PFM MADA de la MRC de l'Île d'Orléans;

QUE M. Jean-Claude Pouliot, maire et Madame Marie-Ève Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis par ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **5.4. COLLOQUE RÉGIONAL ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

2018-07-105

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser Marie-Ève Bergeron, directrice générale, à participer au Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux qui se tiendra du 19 au 20 septembre 2018, à l'Île d'Orléans; les frais d'inscription sont de 200\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1. PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) POUR LES INTERVENTIONS HORS ROUTE**

2018-07-106

CONSIDÉRANT QU'aucun document n'a été présenté aux administrateurs de la MRC de l'Île-d'Orléans concernant l'étude des besoins et les documents relatifs dans le cadre du PLIU ;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs demandes afin de consulter les documents relatifs à la demande d'aide financière du PLIU, il a été impossible d'en avoir copie de la part de la direction de la MRC ;

CONSIDÉRANT ce manque d'information, il nous est impossible d'apprécier correctement si le PLIU déposé par la MRC prend en compte les différentes circonstances d'intervention qui nous préoccupent ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, le Service de sécurité incendie (SSI) de St-Jean IO a démontré son grand intérêt à porter assistance comme premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE régulièrement, l'hiver, lors de tempêtes et surtout après, la Municipalité de St-Jean IO dans son entier et une partie de St-François IO et de St-Laurent IO, sont coupés des accès routiers le temps que la route 368 soit entièrement dégagée pour permettre la pleine circulation routière ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le SSI de St-Jean IO peut intervenir beaucoup plus rapidement que Ste-Famille, l'ayant pleinement démontré en 2008 en sauvant la vie d'une personne, malgré que les routes étaient bloquées au niveau des coteaux de St-Laurent IO ;

CONSIDÉRANT QUE le PLIU se fera autant l'hiver que l'été ;

CONSIDÉRANT QUE dans la majorité des cas, le SSI de St-Jean IO pourrait répondre plus rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC semble vouloir centraliser les ressources, plutôt que de répartir les ressources au travers de la MRC comme le prévoit le cadre de référence de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, nous estimons que notre population serait moins bien desservie avec le PLIU proposé ;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de volonté d'intégrer le SSI de St-Jean IO dans son PLIU, compte tenu des équipements qui sont déjà en sa possession et de la motivation de ses membres ;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC d'installer les pinces de désincarcération au SSI de St-Jean IO malgré nos demandes répétées depuis 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les pinces de désincarcération seront subventionnées pour une utilisation hors route, mais qu'elles serviront

presque exclusivement sur la route comme nous en a fait mention le chef-pompier de Ste-Famille ;

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que pour toutes les raisons exprimées ci-dessus :

- DE refuser de signer l'entente proposée par la MRC comme Protocole Local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route ;
- DE transmettre une copie certifiée conforme de cette résolution au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **6.2. PREMIERS REpondants – ENTENTE AVEC ST-FRANÇOIS IO**

On reporte ce point le mois prochain.

## **6.3. AUTORISATIONS D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE**

2018-07-107

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser les achats suivants chez L'Arsenal pour un montant de 2332\$, excluant les taxes :

- 1 bunker Starfield (habit de pompier) ;
- 3 paires de bottes de pompier ;
- 7 supports à lampe pour casque de pompier gallet ;
- 1 diviseur 2½ femelle à 2 x 1½ mâle ;
- 1 boyau 1¾ x 25' pour alimenter le siphon de la piscine ;
- 1 chaîne pour la scie mécanique.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **7. TRANSPORT**

### **7.1. AMENDEMENT POUR L'ACHAT DU STATIONNEMENT A L'EST DU MANOIR MAUVIDE-GENEST**

2018-07-108

CONSIDÉRANT QUE l'achat du stationnement à l'Est du Manoir Mauvide-Genest est taxable ;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'amender la résolution numéro 2018-05-83 afin :

QUE le terrain soit acheté en y ajoutant les taxes, soit un montant de 100 000\$ plus taxes ;

QU'une demande soit effectuée au Pacte rural en guise de contribution de la MRC de l'Île-d'Orléans qui correspond aux deux tiers du 100 000\$ ;

QUE le maire, M. Jean-Claude Pouliot, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Ève Bergeron, soient autorisés à signer les documents requis pour l'achat du terrain ainsi qu'une entente avec la MRC de l'Île-d'Orléans ;

QUE les frais du notaire soient payés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité de conseillers (ères) présent(e)s

## **7.2. PANNEAUX DE SIGNALISATION**

2018-07-109

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de procéder à l'achat de panneaux de signalisation au coût estimé de 500\$ chez Signalisation Lévis.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. RAPPORT FÊTE 23 JUIN 2018**

Mme Sandrine Reix dépose le rapport des dépenses de l'activité ; les dépenses totalisent 3 164.70 \$. Environ 200 personnes ont participé à cette activité. Le conseil municipal en profite pour remercier les employés et bénévoles qui ont fait de cette fête une réussite.

### **8.2. TOURNOI DE GOLF ORLEANS « 150E ANNIVERSAIRE »**

2018-07-110

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser le montant pour les droits de jeu d'une équipe de 4 et les soupers pour 7 personnes, soit un total de 430\$, pour célébrer les 150 ans du golf.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

### **8.3. MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

2018-07-111

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser une contribution financière de 600\$ pour la Maison des jeunes de l'Île d'Orléans, en plus de continuer à fournir la bâtisse gratuitement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

### **8.4. FONDATION FELIX-LECLERC**

2018-07-112

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'acheter un billet au coût de 150\$ pour la soirée bénéfice du 4 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-07-113

**8.5. ACHATS POUR LE CLUB DE L'AMITIE ET DES AINES**

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'entériner l'achat d'un ordinateur pour le Club de l'amitié et des aînés de St-Jean, de même que la licence Office et le temps de l'informaticien au montant de 1232.39\$, taxes incluses. Le montant sera pris du budget alloué à ce comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

**9. CORRESPONDANCE**

**10. VARIA**

**10.1. MANIFESTE RELATIF AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**

2018-07-114

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs rencontres auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'exprimer nos insatisfactions, elles n'ont pas portées fruits ;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'appuyer le manifeste rédigé par un regroupement de citoyens et d'autoriser qu'une pétition soit déposée au bureau municipal pour recueillir les signatures à cet égard.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

**10.2. DEPOT DU CERTIFICAT DU REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE CAMION INCENDIE**

2018-07-115

Concernant le règlement d'emprunt #2018-357 décrétant une dépense et un emprunt de 380 000\$ pour l'achat d'un camion incendie et d'équipements connexes, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été déposé séance tenante tel que requis.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Alain Létourneau, il est 21h08.

Le maire, M. Jean-Claude Pouliot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, sauf la résolution en varia.

-----  
M. Jean-Claude Pouliot, maire

-----  
Marie-Ève Bergeron  
d.g. et sec.-trés.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 3 juillet 2018; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 3 juillet 2018.

-----  
Marie-Ève Bergeron, d.g. et sec.-trés.